



changement de statut étudiant salarié

Par lama, le 27/04/2009 à 16:43

Objet : changement de statut étudiant salarié

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne résident en France depuis février 2008, afin d'obtenir mon master2 en marketing stratégies commerciales et communication au sein de l'INSEEC (école privée sur paris).

Lors de mon cursus qui s'est achevé en mars 2009 avec succès. J'ai effectué un stage en entreprise d'une durée de 8 mois (du 29 juillet 2008 au 31 mars 2009). Mon employeur étant très satisfait de mes résultats et compétences m'a proposé un CDI au sein de l'une de ses filiales á partir du le 1 avril 2009.

J'ai effectué auprès de la préfecture de Créteil la procédure de changement de statut. Après une attente de plus d'un mois, mon employeur a contacté á plusieurs reprise la DDTEFP de Créteil pour voir ou en était la procédure et montrer son intérêt pour mon embauche. A notre grande surprise la DDTEFP bloque le dossier á cause de l'attestation de l'ANPE.

Vu que c'est un recrutement en interne mon entreprise m'ayant déjà sous la main, n'a pas ressenti le besoin de passer une annonce pour mon poste.

Mon entreprise a adressé un courrier á la DDTFEP expliquant qu'ils n'avaient ressenti aucun besoin de passer une annonce en externe, vu que la personne apte pour le poste était déjà présente an tant que stagiaire depuis 8 mois.

Est-ce que la DDTFEP a le droit de me refuser le permis de travail á cause de l'absence justifiée de l'attestation de l'ANPE alors que c'est un recrutement en interne suite a mon stage effectué au sein de cette entreprise avec grand succès depuis 8 mois?

Mon futur employeur a adressé plusieurs courrier a la DDTEFP justifiant mon recrutement, il les a également contacté á plusieurs reprise pour suivre mon dossier.

Ça fait 2 mois que j'attends une réponse, que dois-je faire actuellement pour que ma procédure aboutissent favorablement?

Merci d'avance.

Cordialement

Lama

Par **ahmed9444**, le **09/12/2009** à **10:17**

Bonjour,

j'espère que t'aura ton autorisation de travail inchallah.
moi aussi j'habit au val de marne. J'ai déposé mon dossier a la prefecture de créteil ca fait just deux semaines. je suis trop stresser.

ce que j'ai trouver bizar c'est qu'il m'on pas demander ni lettre de motivation de l'employeur, ni attestation de l'anpe.!!

(just les formulaire en quatres exemplaires et l'engagement du versement des 1600 €).

je ne sais pas si mon dossier n'est pas complet ou bien que la DDTEFP demande la lettre de motivation directement au patron? et si c'est le cas.dans combien de temps après le dépôt du dossier???

Par **scorpionh80**, le **12/04/2010** à **21:13**

Bonjour ahmed,

J'espère que la procédure de CMS, c'est bien passé pour vous

Je suis du 94 et je suis entrain de faire la démarche de changement de statut; y a t-il quelqu'un qui à fait la procédure dans le val de Marne?

@ ahmed9444 ta fait ton changement de statut dans le 94 ?

Merci de vos réponses

Par **etrangers sans droit**, le **17/04/2010** à **12:48**

bonjour

pour tout recrutement la priorité est donné aux français et étrangers déjà autorisés à travailler l'absence de postulant suite à une annonce tend à prouver que dans le bassin d'emploi il n'y a personne à recruter à part vous la DDTEFP tient à jour des statistiques de chômage par secteur et métier

s'il y a plus d'offre que de demande vous avez de bonne chance encouragez votre employeur à poursuivre la manifestation de son intérêt

cordialement